



## LES MISSIONS DE LA CNIL

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés est une autorité administrative indépendante qui a été instituée par la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée en 2004. Elle est l'autorité en charge de veiller à la protection des données personnelles, et à ce que le développement des nouvelles technologies ne porte atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques.

### INFORMER – CONSEILLER

Informar les personnes des droits que leur reconnaît la loi informatique et libertés

Sensibiliser à la loi informatique et libertés lors de colloques, salons, conférences...

Proposer au gouvernement des mesures législatives ou réglementaires pour adapter la protection des libertés et de la vie privée à l'évolution des technologies

Former les correspondants informatique et libertés

Conseiller les responsables de données personnelles sur leurs obligations

### CONTROLLER

Intervenir auprès des responsables de traitements de données personnelles afin de vérifier l'application de la loi informatique et libertés sur le terrain

Apprécier les enjeux émergeant en matière de protection des données à caractère personnel

Surveiller la sécurité des systèmes d'information en s'assurant que toutes les précautions sont prises pour empêcher que les données ne soient déformées ou communiquées à des personnes non-autorisées.

### REGULER

Recenser les fichiers avant leur mise en œuvre

Simplifier les formalités déclaratives pour les fichiers de données personnelles moins dangereux

Soumettre à autorisation les traitements de données sensibles

Labelliser des produits ou procédures ayant trait à la protection des personnes par rapport au traitement de données à caractère personnel

### SANCTIONNER

Possibilité de prononcer des sanctions à l'égard des responsables de traitements qui ne respecteraient pas la loi

### PROTEGER

Veiller à ce que les citoyens accèdent efficacement aux données contenues dans les traitements les concernant

Le droit à l'information

Le droit d'opposition

Le droit d'accès

Le droit d'accès indirect

Le droit de rectification

### ANTICIPER

Décrypter, comprendre, anticiper et évaluer les innovations et usages des technologies de l'information dans toutes leurs dimensions et dans leurs interfaces avec les enjeux de protection des données personnelles.

La Direction des Études de l'Innovation et de la Perspectives éclaire la CNIL dans ses décisions et modes d'intervention futurs pour être au cœur des débats de société.